



Association syndicale des copropriétaires du lotissement Val Clos
14 Rue Lou Récaloun 13770 VENELLES

Contrat pour l'entretien des plantations du lotissement Val Clos Année 2009

Les contractants

Le présent contrat est conclu entre l'association syndicale du lotissement Val Clos représentée par son président, monsieur **M. REMILI**
Domicilié 14 Rue Lou Récaloun 13770 VENELLES
Et le prestataire
Monsieur **G. PICCONE**
« Le jardin ma passion »
Résidence Villa Cardinale N°1
13770 VENELLES
N° SIRET 482 211 406 00012
Tel. 0664826043

Présentation du lotissement

Le lotissement Val Clos est situé à Venelles, dans le quartier de la Bosque entre l'avenue de la Bosque et l'avenue des Faurys.
Le lotissement qui comprend 42 lots a été terminé en 1985.
Il se compose de deux parties Val Clos 1 donnant sur l'avenue de la Bosque et qui comprend 12 lots et Val Clos 2 donnant sur l'avenue des Faurys et qui comprend 30 lots. Les deux parties du lotissement sont séparées par un chemin engazonné.

Les plantations

Les espaces plantés se composent de (voir plan joint)

- D'un terrain commun de 95m*35m engazonnée et planté.
- D'un chemin engazonné séparant les deux parties du lotissement.
- De trois zones engazonnées dans la partie Val Clos 2
- Des haies d'une longueur approximative de 150 m et d'une hauteur comprise entre 60cm et 1,20 m environ.

Les plans sont joints en annexes 1 et 2 du présent contrat.

Nature et montant de la prestation

La prestation comprend l'entretien des espaces verts du lotissement à savoir :

- La tonte des pelouses.
- La taille des haies et des arbres.



Association syndicale des copropriétaires du lotissement Val Clos

14 Rue Lou Récaloun 13770 VENELLES

- Des apports d'engrais.
- Le désherbage des abords des voiries.
- L'évacuation des déchets.

Cette prestation est précisée dans le cahier des charges joint en annexe 3.

Cette prestation est souscrite pour 15 interventions d'une journée, pour un montant global de :

3195 € HT (*conformément au devis du 10/10/2008, joint en annexe 5*)

Pour chaque intervention, le prestataire devra remplir une fiche d'intervention et avertir monsieur GHIGO, 1 Rue Lou Recaloun, responsable des plantations dans le lotissement, qui visera le travail effectué et communiquera le constat au trésorier de l'association pour paiement.

Cette fiche d'intervention est jointe en annexe 4 du présent contrat.

Pour tous travaux non compris dans la présente offre (plantations nouvelles ou travaux divers) un devis sera demandé au prestataire.

Durée du contrat

La durée du contrat est fixée à un an (du 1^{ier} janvier au 31 décembre). Chaque année, le bureau du lotissement pourra faire une nouvelle consultation. Si à l'issu du contrat, le bureau du lotissement ne souhaite pas le renouveler, il le fera savoir au prestataire avec un préavis de deux mois.

Le président du syndicat du lotissement

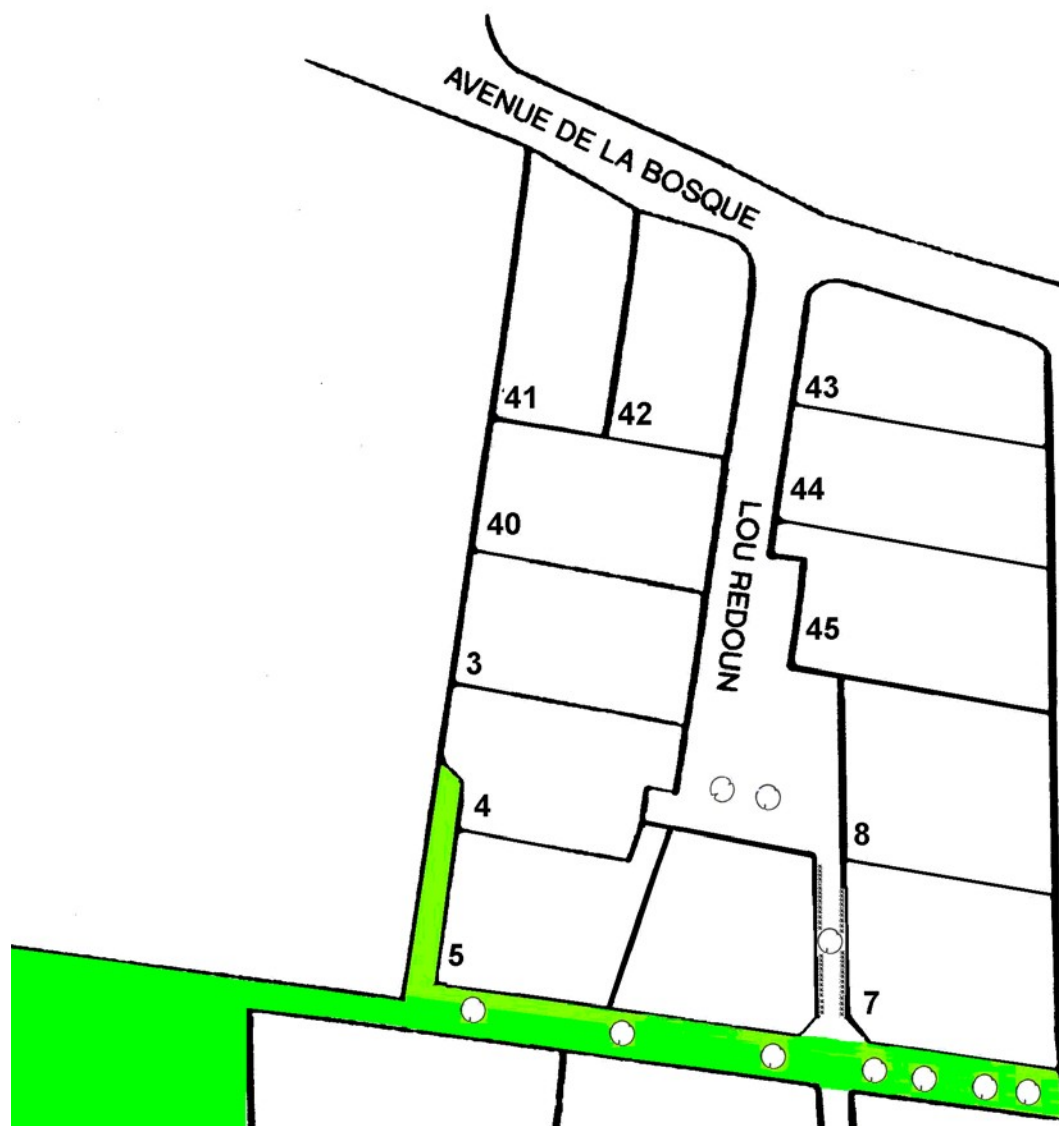
Le prestataire



Association syndicale des copropriétaires du lotissement Val Clos
14 Rue Lou Récaloun 13770 VENELLES

Annexe n°1

Plan des plantations Val Clos 1





Annexe n°2

Plan des plantations Val Clos 2



Prairie



Haies



Plantations



Annexe n°3

Cahier des charges pour l'entretien des plantations du lotissement Val Clos

Présentation du lotissement

Le lotissement Val Clos est situé à Venelles, dans le quartier de la Bosque entre l'avenue de la Bosque et l'avenue des Faurys.

Le lotissement qui comprend 42 lots a été terminé en 1985.

Il se compose de deux parties Val Clos 1 donnant sur l'avenue de la Bosque et qui comprend 12 lots et Val Clos 2 donnant sur l'avenue des Faurys et qui comprend 30 lots. Les deux parties du lotissement sont séparées par un chemin engazonné.

Les plantations

Les espaces plantés se composent :

- d'un terrain commun de 95m*35m engazonnée et planté.
- d'un chemin engazonné séparant les deux parties du lotissement.
- de trois zones engazonnées dans la partie Val Clos 2
- des haies d'une longueur approximative de 150 m et d'une hauteur comprise entre 60 cm et 1,20 m environ.

Nature des prestations demandées

Il est demandé au prestataire :

- d'assurer l'entretien des haies et d'évacuer les végétaux.
- de tondre les parties engazonnées et d'évacuer les tontes.
- de biner au printemps les massifs des plantations.
- le désherbage chimique le long des trottoirs.
- un désherbage manuel des massifs si nécessaire.
- un apport d'engrais en début de saison.
- un arrosage si nécessaire des massifs.
- le ramassage éventuel des feuilles sur les voiries publiques à l'automne.
- L'élagage des arbres sur une base forfaitaire d'une journée.

Pour chaque intervention, le prestataire devra avertir Monsieur GHIGO, responsable des plantations dans le lotissement, qui visera le travail effectué et communiquera le constat au trésorier de l'association pour paiement.



Association syndicale des copropriétaires du lotissement Val Clos
14 Rue Lou Récaloun 13770 VENELLES

Présentation des offres

L'offre du prestataire comprendra le nombre de jour nécessaire pour assurer l'entretien annuel des plantations du lotissement. Le coût devra être détaillé par poste.

Pour tous travaux non compris dans la présente offre (élagage, plantations nouvelles ou travaux divers) un devis sera demandé au prestataire.

Durée du contrat

La durée du contrat est fixée à un an (du 1^{ier} janvier au 31 décembre). Chaque année, le bureau du lotissement pourra faire une nouvelle consultation. Si à l'issue du contrat, le bureau du lotissement ne souhaite pas le renouveler, il le fera savoir au prestataire avec un préavis de deux mois.



Association syndicale des copropriétaires du lotissement Val Clos
14 Rue Lou Récaloun 13770 VENELLES

Annexe n°4

Date :

FICHE D'INTERVENTION JARDINIER
Lotissement VAL CLOS

Entretien des haies et évacuation des végétaux.	
Tonte des parties engazonnées et évacuation des tontes.	
Binage des massifs des plantations.	
Désherbage chimique le long des trottoirs.	
Désherbage manuel des massifs.	
Apport d'engrais.	
Arrosage des massifs.	
Ramassage des feuilles sur les voiries du lotissement.	
Élagage des arbres.	

Veuillez cocher les cases correspondantes, et déposer cette fiche à l'adresse suivante :
G. GHIGO, 1 Rue Lou Récaloun . Lot. Val Clos 13770 VENELLES

CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques afférents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

ANNEXE 5

Le 10 octobre 2008

FACTURE N°

27

"LE JARDIN MA PASSION"

Création et Entretien de Jardin

Gérard PICCONE

Tél. : 06 64 82 60 43

RCS AIX 482 211 406 - SIRET 482 211 406 00012

6 allée du Parc Résidence
Villa Cardinale n° 1
13770 VENELLES

10 octobre 2008

Quartier des Faurys

20 bissement Val Clos

13770 VENELLES

Devis pour entretien des espaces verts

Notre

N° TVA

Votre

N° TVA

		HT/E
1	Devis	
2	Ces travaux comprennent	
3	- la tonte des parties engazonnées	
4	- Apports d'engrais selon besoins	
5	- Veuilles de l'entretien	
6	- Désherbage massif - bords	
7	- Désherbage localisés	
8	- Ramassage feuilles	
9	(Élagage de certaines branches à plan	
10	basse jusqu'à 150 cm)	250,00 €
11	ainsi que toutes plantations	
12	Entretien des droits voisins	
13	* 15 Interventions par an	
14	Coût Intervention	213,00 €
15	Contratuel H.T./Taux 15	3195,00 €
16	(TVA non applicable article 2-33 B	
17	du Code général des Impôts)	
18		
19	Don pour accord. Signature	12/12/2008
20		

RÈGLEMENT :

CONDITIONS D'ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPÉ :

ÉCHÉANCE :

TOTALISATION

TOTAL H.T.

Taux TVA

TOTAL T.V.A.

TOTAL T.T.C.